

UN ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL INTÉGRÉ DE 410 HECTARES, AVEC UN GUICHET UNIQUE

Un partenariat public-privé entre

spifo, VIBRA, VIBET, natris, STAR, SOJA, etc.

+228 22 53 01 70 | pia@arisenet.com | www.pia-togo.com

LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'Investigation, d'analyses, et de publicité

N° 427 du jeudi 26 Mars 2026 / Prix : 250 F CFA

QUAND C'EST ILLIMITÉ, TOUTE LA FAMILLE EN PROFITE

CONNECTION ILLIMITÉE À PARTIR DE 15 000 ₪

CONSEIL NATIONAL DU CRÉDIT

P. 5

Chocs, croissance et banques à la loupe

BANQUE

P. 3

Coris Bank International Togo lance MyCoris et PI-Coris

LA RELEVÉ ALL STARS

P. 3

L'humoriste Jocelyn Dogbo pour représenter le Togo

Nouvelle Recette encore PETILLANTE

Tu GOÛTES! Tu es FAN!

400+ FCFA BOUTEILLE 50cl



La **BANQUE**
à **PORTÉE** de
MAIN.



- ✓ SÉCURISÉ ET ACCESSIBLE
- ✓ ACCÈS À UN SERVICE CLIENT DÉDIÉ



Disponible gratuitement sur



La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>



SOLUTIONS DIGITALES

Coris Bank International Togo lance MyCoris et PI-Coris

Coris Bank International Togo (CBI Togo) marque une avancée significative dans son processus de transformation digitale en présentant, hier mercredi 25 mars 2026, deux nouvelles solutions innovantes à savoir MyCoris Bank et PI-Coris. Par cette initiative, l'établissement bancaire affiche clairement son ambition de répondre aux nouvelles exigences de sa clientèle et de consolider sa place dans un environnement bancaire en constante évolution.

Yao KPOWOADAN



plusieurs années pour rapprocher la banque de sa clientèle. « Aujourd'hui, nous allons plus loin en proposant des solutions digitales qui permettent d'effectuer des transactions sans se déplacer, tout en maintenant une présence physique pour répondre aux besoins de tous », a-t-il souligné.

Au-delà de l'innovation technologique, CBI Togo met également l'accent sur la sécurité. Des dispositifs avancés et des équipes dédiées assurent une surveillance continue des plateformes, tandis que des outils automatisés permettent de lutter efficacement contre le blanchiment d'argent.

A travers MyCoris et PI-Coris, Coris Bank International Togo ne se limite pas à lancer de nouveaux produits. La banque pose les bases d'une expérience bancaire modernisée, fondée sur la rapidité, l'autonomie et la sécurité, tout en contribuant à l'inclusion financière et à l'intégration économique dans la région ouest-africaine.

distance, 24h/24 et 7j/7. Consultation de soldes, virements, paiement de factures, gestion des cartes ou encore services en libre accès; l'application offre une autonomie accrue et réduit considérablement les contraintes de déplacement.

En parallèle, PI-Coris vient matérialiser l'intégration de la banque à la plateforme régionale de paiement instantané mise en place par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'ouest. Ce dispositif permet d'effectuer des transferts et paiements en temps réel entre différents acteurs financiers de l'espace

UEMOA, renforçant ainsi la fluidité des transactions et l'interopérabilité des services. Le choix de lancer ces deux solutions simultanément repose sur la stratégie d'associer une expérience client digitale complète à une capacité transactionnelle instantanée. Ensemble, MyCoris et PI-Coris traduisent l'ambition d'une banque plus connectée, plus rapide et plus proche de ses clients.

Pour le Directeur Général de CBI Togo, Alassane Kaboré, cette double innovation s'inscrit dans la continuité des efforts engagés depuis



Dans un contexte marqué par l'accélération du numérique et l'évolution des usages, les clients recherchent désormais des services bancaires plus accessibles, rapides et simples.

L'objectif n'est plus seulement de garantir la solidité des institutions financières, mais

aussi d'offrir une expérience fluide, disponible en continu et adaptée aux réalités quotidiennes.

Avec MyCoris Bank, CBI Togo propose une plateforme digitale accessible via mobile et web, permettant aux clients de gérer leurs comptes à

LA RELÈVE ALL STARS

L'humoriste Jocelyn Dogbo pour représenter le Togo

Le concept prend une nouvelle dimension à la 5ème édition. Annoncée le mercredi 25 mars 2026 à Lomé, la nouvelle édition de « La Relève Montrieux Comedy Afrique » s'annonce comme un tournant majeur pour l'humour sur le continent. Baptisée « La Relève Afrique by Castel Beer – Saison All Stars », cette version exceptionnelle réunira les meilleurs talents révélés ces dernières années, avec le soutien.

Yao KPOWOADAN



Après plusieurs saisons couronnées de succès, ayant mobilisé des centaines de candidats, le projet passe un nouveau cap en 2026, une édition spéciale qui, rassemblera 16 humoristes issus de 16 pays africains, notamment 14 « All Stars » sélectionnés parmi les talents les plus marquants des dernières saisons de « Mon Premier Montrieux », et 2 « Rookies » recrutés via un casting en ligne.

L'ambition est de propulser les carrières de ces artistes, renforcer la visibilité

de l'humour africain et positionner La Relève comme une plateforme incontournable du rire sur le continent. Le programme s'étendra sur plusieurs mois avec des auditions, des masterclass, des demi-finales et une grande finale prévue les 12 et 13 juin 2026 à Cotonou au Bénin.

Le Togo sera représenté par l'humoriste Jocelyn Dogbo, déterminé à porter haut les couleurs nationales. « Je suis fin prêt et confiant », a-t-il déclaré, fort de son expérience dans la compétition.

Les candidats seront encadrés par des coaches de renom dont le Togolais, Professeur Abawoé.

La compétition se déroulera en plusieurs étapes à savoir, auditions, demi-finales devant le public, battles sur un ring de boxe et grande finale. Les six finalistes auront l'opportunité de se produire au prestigieux ainsi que sur le circuit international du groupe Jokenation.

En parallèle, des masterclass

permettront aux candidats de se perfectionner sur des thématiques clés comme la gestion de carrière, la création de contenu ou la mise en scène.

Autre innovation majeure, un appel à candidatures ouvert du 20 mars au 7 avril, exclusivement en ligne, pour permettre à deux nouveaux talents d'intégrer la compétition. Une occasion unique pour les humoristes émergents de franchir un cap

décisif.

Enfin, après la finale, les « All Stars » participeront à une tournée baptisée « Retour au pays », avec des spectacles organisés dans plusieurs pays africains, consolidant ainsi leur notoriété locale.

Pour Laura Grellet, Directeur commercial et marketing BB Lomé, « notre engagement s'inscrit dans une volonté forte de soutenir la créativité et la jeunesse africaine. »

Une vision partagée par les organisateurs qui entendent faire de La Relève Afrique, une référence durable de l'humour sur le continent.

Avec cette édition All Stars, le rire africain s'offre une nouvelle scène et une ambition résolument internationale.

ASSEMBLÉE NATIONALE

04 projets de loi définitivement adoptés

Les députés ont adopté définitivement le lundi 23 mars, à l'unanimité, quatre projets de loi, après leur adoption dans les termes identiques par le Sénat, seconde chambre du Parlement. Il s'agit du projet de loi modifiant et complétant la loi-cadre sur l'environnement, du projet de loi portant transfert des missions, du personnel et du patrimoine du FAIEJ à l'ADTPME, du projet de loi portant réglementation de la microfinance en République togolaise, et du projet de loi portant répression du faux-monnayage et des autres atteintes aux signes monétaires dans les États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

C'était au cours de la cinquième séance plénière de la première session extraordinaire de l'année 2026, présidée par Prof. Komi Selom Klassou, président de l'Assemblée nationale.

L'adoption définitive de ces textes traduit l'aboutissement du processus législatif dans le cadre du bicaméralisme instauré par la Vème République. Dans le cadre de la navette parlementaire, les projets de loi ont d'abord été examinés et adoptés par l'Assemblée nationale. Ils ont ensuite été transmis au Sénat, qui les a étudiés avant de les approuver dans les mêmes termes, sans y apporter de modifications de fond.

À la suite de cette adoption

conforme par le Sénat, les textes ont été retournés à l'Assemblée nationale.

Conformément aux principes du bicaméralisme. Cette dernière a procédé à leur adoption définitive. Dès lors que les textes ont été adoptés dans les mêmes termes par les deux chambres, leur adoption définitive par l'Assemblée nationale s'est effectuée sans débat.

Gilbert Bawara, ministre des Relations avec le Parlement et les Institutions, a au nom du gouvernement, exprimé sa profonde gratitude aux parlementaires, saluant leur engagement ainsi que la qualité des travaux menés à l'Assemblée nationale et au Sénat. « Je voudrais vous



dire nos remerciements pour la qualité des travaux qui se sont déroulés aussi bien ici à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat et surtout la qualité des contributions et des améliorations que vous avez bien voulu apporter aux textes qui vous ont été soumis par le gouvernement.

L'ensemble de vos observations, de vos contributions et surtout de vos suggestions et propositions ont été bien notées par le gouvernement et nous allons veiller à ce que, dans le processus de mise en œuvre des différents textes qui ont été adoptés, nous continuions à nous entourer de vos contributions et à rester à votre écoute, parce que c'est dans l'action que nos concitoyens vont véritablement percevoir

l'impact et les résultats des textes qui ont été votés.», a-t-il déclaré.

Le président de l'institution parlementaire a, lors de cette séance plénière, rappelé le processus législatif dans la cadre du système bicaméral avec la navette parlementaire entre l'Assemblée nationale et le Sénat. « Aujourd'hui, nous nous retrouvons pour adopter définitivement les quatre derniers textes de loi que la deuxième chambre a adoptés la semaine dernière. Lorsqu'un projet a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et envoyé au Sénat, si, après étude du Sénat, il n'y a pas de divergence de vues sur le fond et qu'il y a concordance, lorsque le Sénat nous envoie le texte, nous ne

faisons plus de débat, nous procédons directement à l'adoption en deuxième lecture et définitivement. », a expliqué Prof. Komi Selom Klassou.

Cette adoption définitive consacre l'achèvement du processus législatif pour ces textes, désormais prêts à entrer en vigueur et à produire leurs effets au service de l'action publique et du développement, après leur promulgation par le Président du Conseil et publication au Journal Officiel de la République togolaise.

La séance s'est tenue en présence de Gilbert Bawara, ministre des Relations avec le Parlement et les Institutions, du Professeur Komla Dodzi Kokoroko, ministre de l'Environnement, des Ressources forestières, de la Protection côtière et du Changement climatique, de Essowè Georges Barcola, ministre des Finances et du Budget, et de Mme Mazamesso Assih, ministre du Développement à la Base et de l'Économie Sociale et Solidaire.

Clôture de la première session extraordinaire de l'année 2026

L'Assemblée nationale a clôturé le lundi 23 mars, les travaux de sa première session extraordinaire de l'année, convoquée à la demande du Président du Conseil, conformément à l'article 12, alinéa 3, de la Constitution. Ouverte le 24 février 2026, cette session aura été marquée par une intense activité parlementaire et une forte mobilisation des députés ainsi qu'une participation active du gouvernement.

La séance a été marquée par le discours de clôture de Prof. Komi Selom Klassou, président de l'Assemblée nationale, en présence de Gilbert Bawara, ministre des Relations avec le Parlement et les Institutions, du Professeur Komla Dodzi Kokoroko, ministre de l'Environnement, des Ressources Forestières, de la Protection Côtière et du Changement Climatique, de Essowè Georges Barcola, ministre des Finances et du Budget et de Mme Mazamesso Assih, ministre du Développement à la Base et de l'Économie Sociale et Solidaire.

Le président de la première chambre du Parlement a indiqué dans son discours de circonstance qu'au total, sept projets de loi majeurs ont été adoptés en quatre

semaines, ce qui traduit une volonté affirmée de renforcer les fondements sécuritaires, énergétiques, économiques et environnementaux du pays.

Dans le domaine de la sécurité, les députés ont autorisé la prorogation de l'état d'urgence dans la région des Savanes pour une durée de 12 mois, afin de soutenir les forces de défense et garantir la protection des populations. Dans le secteur de l'énergie, l'actualisation du cadre réglementaire du gazoduc de l'Afrique de l'Ouest marque une avancée vers le renforcement de la souveraineté énergétique. Sur le plan économique et financier, des textes importants ont été adoptés pour lutter contre le blanchiment de capitaux et préserver l'intégrité du système



monétaire, notamment à travers la répression du faux-monnayage au sein de l'UEMOA.

L'économie nationale a également été au cœur des réformes, avec des mesures en faveur de l'entrepreneuriat, notamment le transfert des missions du FAIEJ à l'ADTPME et la réglementation de la microfinance, visant à offrir de nouvelles opportunités aux jeunes et aux femmes.

Enfin, la modernisation de la législation environnementale vient répondre aux défis climatiques et écologiques, confirmant l'engagement du pays en faveur du développement durable.

Par ailleurs, le président

de l'Assemblée nationale a insisté sur la dimension collective de ces avancées, rappelant que « nul ne peut applaudir d'une seule main », soulignant ainsi l'importance de la synergie entre le gouvernement, les députés et les autres institutions. Il a également rendu hommage au Président du Conseil, qui a sollicité la convocation de cette session extraordinaire.

« Je tiens à saluer la vision du Président du Conseil. C'est sous son impulsion éclairée, et à sa demande, que cette session extraordinaire a été convoquée. Par cet acte, il a réaffirmé sa confiance en l'institution parlementaire pour sculpter l'avenir de notre Nation. », a-t-il souligné.

Le Président de l'Assemblée

nationale a, par ailleurs, exprimé sa reconnaissance aux députés pour leur engagement et la qualité des débats, ainsi qu'aux membres du gouvernement pour leur disponibilité et leur esprit de collaboration, ayant permis d'améliorer la qualité des textes adoptés. « J'entrevois une triple volonté : au Gouvernement, la diligence de l'action pour une mise en œuvre efficace ; au Parlement, la rigueur de la vigilance pour un contrôle constant ; au Citoyen, la fierté de l'appropriation pour faire de ces réformes un progrès vivant. C'est dans cette convergence sacrée des engagements que réside la force invincible d'un peuple uni. », a-t-il déclaré.

Il a enfin annoncé les prochaines échéances parlementaires, notamment l'ouverture de la première session ordinaire le 7 avril 2026, qui coïncidera avec un événement majeur : l'accueil à Lomé de la 17^e Conférence des présidents d'Assemblée et de section de la région Afrique de la Francophonie.

CONSEIL NATIONAL DU CRÉDIT

Chocs, croissance et banques à la loupe

Le Conseil National du Crédit (CNC) était en session ordinaire le lundi 23 mars à Lomé, la première de l'année. Les échanges ont porté sur les initiatives à entreprendre pour accélérer la digitalisation des paiements et l'évolution de la situation économique, monétaire et du système bancaire et financier de notre pays à fin décembre 2025. Le rapport 2025 du CNC destiné au Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a été adopté et cinq dossiers ont été proposés par les Services de la Banque Centrale.

Nicolas EDORH

Lors de cette session, le président du CNC a fait quelques commentaires sur l'économie. En effet, les informations disponibles indiquent que la croissance économique devrait s'accroître en 2026, dans un contexte de stabilité des prix et de soutenabilité budgétaire.

Ainsi, le taux de croissance économique est projeté à 6,5% en 2026, après 6,2% en 2025. Il est à noter que tous les secteurs contribueront à cette croissance, en particulier le secteur tertiaire, avec une contribution attendue à 4,0 points de pourcentage, grâce notamment au dynamisme des services marchands et des plate-formes aéroportuaires.

Selon le président du CNC, cette accélération de la croissance économique s'accompagnerait d'une inflation faible et maîtrisée. Le taux d'inflation est attendu à 1,8% en 2026, après 0,4% en 2025, un niveau qui reste contenu dans la norme communautaire. Par ailleurs, a-t-il précisé, les indicateurs de finances publiques devraient rester sous contrôle, en liaison avec la stratégie rigoureuse de consolidation budgétaire.

Attention aux chocs !

Il a indiqué que la résurgence

des tensions géopolitiques et leurs effets potentiels, en cas de persistance, pourraient affecter le cadre macroéconomique du pays, à travers notamment les hausses du cours des hydrocarbures et des prix des intrants agricoles, qui augmenteraient les coûts pour les entrepreneurs et les agriculteurs et, in fine, diminueraient le pouvoir d'achat des ménages.

Les perturbations des chaînes logistiques maritimes et aériennes, selon lui, risquent de renchérir les biens d'équipement et de consommation importés et enfin des tensions de liquidité sur les marchés financiers, en liaison avec des incertitudes macroéconomiques, risquent d'accroître le coût d'endettement.

A en croire le président du CNC, ces chocs, plutôt que d'être subis, ont été anticipés. Le gouvernement demeure déterminé à poursuivre les réformes structurelles visant à consolider la résilience de l'économie nationale.

Il prendra, au moment opportun, des mesures ciblées pour assurer la stabilité du cadre macroéconomique favorable pour le bon déroulement de l'activité d'intermédiation financière.



Dans son deuxième commentaire, le président du CNC a parlé du financement de l'économie et la situation du secteur financier. Sur ce volet, il a noté deux évolutions encourageantes, un point d'attention et certains défis à relever.

La première évolution porte sur l'accroissement continu du volume de crédits octroyés aux opérateurs économiques. Le volume des nouvelles mises en place de crédits bancaires a progressé de 15% en un an pour atteindre 1.111 milliards en 2025.

Au titre des institutions de microfinance, sur la même période, les nouveaux concours en faveur des agents économiques se sont élevés à 340 milliards, contre 302 milliards un an plus tôt. S'agissant particulièrement des crédits au secteur agricole, notons que, si la progression à 13 milliards en 2025, contre 8 milliards un an plus tôt, est un signal positif, elle reste encore marginale au regard du poids de l'agriculture dans le Produit Intérieur Brut et du potentiel de développement du secteur.

« Pour que la modernisation de notre agriculture soit une réalité, ce montant ne doit plus être une exception, mais il devrait progresser de manière

vigoureuse. J'invite alors les banques et les institutions de microfinance à ne plus percevoir l'agriculture comme un risque, mais plutôt comme un marché stratégique et opportun, en s'appuyant davantage sur les garanties offertes par les mécanismes nationaux et régionaux. », a-t-il déclaré.

« Le deuxième constat positif concerne la baisse du coût du crédit, avec un taux d'intérêt débiteur moyen ressorti à 7,4% en 2025, contre 7,6% en 2024. Par ailleurs, la digitalisation des paiements, au cœur de nos échanges, n'est plus une option. C'est un rempart contre l'exclusion et un levier d'efficacité pour vos institutions. J'attends que nous définissions aujourd'hui des jalons précis pour que le numérique devienne le premier vecteur de mobilisation de l'épargne nationale en 2026. Au regard de ces évolutions positives, je voudrais, encore une fois, féliciter tous les acteurs, en particulier les premiers responsables des établissements de crédit et des institutions de microfinance. », a laissé entendre le président du CNC.

Il n'a pas passé sous silence un point de vigilance majeure : la dégradation de la qualité du portefeuille de crédit des banques, avec un taux

brut qui est passé de 7% en 2024 à 13% en 2025, après plusieurs années de tendance baissière. « Cette évolution est très préoccupante à tous les égards. Elle ne doit pas devenir structurelle au risque d'asphyxier la capacité de financement des banques. J'exige des institutions financières non seulement un renforcement immédiat de l'analyse du risque, mais surtout une activation plus vigoureuse des mécanismes de recouvrement », a-t-il affirmé, avant d'encourager tous les acteurs, chacun en ce qui le concerne, à intensifier leurs initiatives pour relever les principaux défis de l'heure, au regard des effets prévisibles de la persistance des tensions géopolitiques.

Il s'agit notamment d'augmenter l'offre de produits et instruments financiers innovants, pour financer des projets d'énergies renouvelables.

« Ce n'est pas seulement un impératif écologique, c'est une stratégie de protection de notre pouvoir d'achat face à la volatilité des hydrocarbures importés et d'accroître les financements aux entreprises agroalimentaires, en vue de valoriser la production nationale, pour réduire la dépendance aux importations alimentaires coûteuses », a soutenu le président du CNC. Pour finir, il a relevé que la solidité du système financier et sa capacité à financer l'activité économique et à se réinventer par le numérique sont les socles de la souveraineté économique du Togo.

UMOA-TITRES

Le Togo lève 27,5 milliards FCFA

Le Togo a bouclé, le vendredi 20 mars 2026, sa deuxième sortie de l'année sur le marché financier régional coordonné par UMOA-Titres. À travers une émission simultanée d'Obligations assimilables du Trésor (OAT) et de Bons assimilables du Trésor (BAT), le Trésor public togolais a mobilisé 27,5 milliards FCFA, contre un objectif initial de 25 milliards FCFA.

A l'issue de l'opération, le Trésor public a retenu 9,5 milliards FCFA sur des OAT d'une maturité de trois ans, assorties d'un taux d'intérêt fixe de 6,15 %. Par ailleurs,

13 milliards FCFA ont été mobilisés via des OAT de maturité cinq ans, avec un taux d'intérêt annuel de 6,35 %. Sur les BAT émis sur une maturité de 364 jours, le



Trésor a retenu 5 milliards FCFA. Selon les données publiées, les soumissions globales ont atteint 134,5

milliards FCFA, soit un taux de couverture de 538,30 %. Cette opération qui marque la deuxième intervention du

Togo sur le marché financier régional au titre de l'année 2026, porte à 49,5 milliards FCFA le montant total mobilisé depuis le début de l'année.

Pour l'ensemble de l'exercice, le pays prévoit de lever 463,5 milliards FCFA sur ce marché, afin de contribuer au financement du budget de l'État, arrêté à 2751 milliards FCFA.

PLATEFORME INDUSTRIELLE D'ADÉTIKOPÉ

Le Commonwealth explore les opportunités d'investissement

La Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA) continue d'attirer des investisseurs. Elle a accueilli une délégation du Commonwealth le 19 mars dernier, pour présenter ses atouts et explorer les opportunités d'investissement au Togo.

Au cours de cette rencontre, la délégation a été séduite par le dynamisme et le potentiel industriel du Togo, ainsi que par les infrastructures modernes de PIA.

« Cette immersion a permis de présenter les atouts de la PIA, suivie d'une visite des unités industrielles, illustrant le dynamisme et le potentiel industriel du Togo », a déclaré M. Idiola Sandah.

La Plateforme Industrielle d'Adétikopé offre un environnement propice aux affaires, avec des infrastructures de qualité,

une main-d'œuvre qualifiée et des incitations fiscales attractives. Le Togo est également membre de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), ce qui lui donne accès à un marché de plus de 350 millions de consommateurs.

La Plateforme Industrielle d'Adétikopé se distingue également par son emplacement stratégique au cœur de l'Afrique de l'Ouest, ses infrastructures modernes et haut de gamme, ainsi



que par sa main-d'œuvre compétitive. De plus, les incitations fiscales attractives offertes par le gouvernement togolais sont un atout majeur pour les investisseurs. La stabilité politique et économique du pays ainsi que l'environnement

propice aux affaires, font de la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA), un hub d'investissement idéal pour les entreprises qui souhaitent s'implanter en Afrique de l'Ouest et profiter des opportunités offertes par ce marché en pleine croissance.

La Plateforme Industrielle d'Adétikopé est donc un choix judicieux pour les investisseurs qui cherchent à se positionner sur le marché ouest-africain. Avec ses atouts uniques et son potentiel de croissance, elle est prête à accueillir de nouveaux investisseurs et à contribuer au développement économique du Togo et de la région.

La Plateforme Industrielle d'Adétikopé est un projet ambitieux du gouvernement togolais qui vise à faire du Togo un pôle industriel de référence en Afrique de l'ouest.

OAC

Les consommateurs analysent les services financiers

L'Organisation africaine des consommateurs (OAC) a réalisé, d'août à décembre 2025, une enquête panafricaine sur le niveau de satisfaction des consommateurs des services financiers sur le continent. Les résultats ont été rendus publics hier mercredi 25 mars 2026, au cours d'une conférence publique en présentiel et en ligne à l'Université de Lomé. Objectif : partager les constats majeurs issus de l'enquête, expliquer les recommandations du rapport et ouvrir un espace de dialogue avec tous les acteurs concernés pour la mise en œuvre des améliorations attendues.

« On a particulièrement constaté une prépondérance de répondants au niveau du Togo. La mobilisation a été un peu forte et cela a contribué à ce résultat », souligne Dr. Emmanuel Sogadji, Directeur exécutif de l'OAC, président de la Ligue des consommateurs du Togo (LCT). Selon lui, l'objectif de cette enquête est de rapporter le ressentiment réel des consommateurs sur le continent, afin d'améliorer l'accueil et leur perception des services financiers, susciter la mise en place de dispositifs d'éducation financière, etc.

Réalisée dans 23 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Îles Maurice, Kenya, Mali, Maroc, Niger, Nigeria, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie, Ouganda et Zimbabwe, l'enquête s'appuie sur les perceptions de 10 655 répondants et met notamment en évidence l'importance de

l'accueil, de l'amabilité et de la disponibilité du personnel, les attentes fortes des consommateurs concernant la transparence (taux, frais, conditions), les besoins de clarification et de flexibilité dans les modalités d'octroi et de recouvrement des crédits et la nécessité de renforcer l'éducation financière et la protection des droits des consommateurs.

Au sujet de l'accueil, les éléments les plus cités sont la disponibilité du personnel (31,2%) et la clarté des informations fournies (28,2%), suivies de la sympathie (19,8%) et de la vitesse de service (14,7%).

Les attentes d'amélioration portent notamment sur la clarté des informations sur les délais de remboursement (59,7%) et la flexibilité en cas de difficultés financières temporaires (12,4%).

Concernant les conditions et modalités de crédit, la perception globale est mitigée



: 30,9% des répondants se disent satisfaits et 28,2% insatisfaits des conditions d'octroi et de recouvrement de crédit, tandis que 31,8% restent neutres, signalant un besoin de meilleure communication. Les freins majeurs identifiés sont liés aux coûts et à la transparence : 72,1% demandent des taux d'intérêt plus compétitifs et 72,1% des répondants souhaitent également des améliorations à ce niveau lors de l'octroi.

En matière de recouvrement, les répondants expriment surtout un besoin de flexibilité en cas de difficultés financières temporaires (58,4%) et de clarté sur les délais de remboursement (59,7%). L'enquête révèle par ailleurs un déficit d'appropriation des droits et connaissances : 43,6% déclarent ne pas savoir si la banque centrale

mène une éducation aux consommateurs et 29,5% indiquent que cela se fait rarement, tandis que les efforts jugés fréquents ne concernent que 9,9% des répondants.

En marge de la publication de ces résultats, se sont tenus deux panels. D'abord sur le thème « l'éthique et la relation client au cœur de la confiance », éclaté en trois volets : « Radiographie de l'accueil et de la prise en charge : pourquoi le sentiment d'exclusion persiste-t-il malgré la modernisation des agences ? », « Éthique des méthodes de recouvrement : comment garantir le remboursement des créances sans porter atteinte à la dignité et aux droits fondamentaux du consommateur », et « l'impact de la satisfaction financière sur la l'atteinte des ODD : pourquoi une protection forte du consommateur est un levier

de réduction de la pauvreté ? ». Ensuite sur le thème « Transparence tarifaire et soutenabilité financière », avec les angles « la jungle des frais bancaires : comment renforcer la lisibilité des tarifs et assurer l'application effective de la gratuité des services élus », « la problématique des taux d'intérêt élevés : comprendre les facteurs de coût pour les banques et identifier les marges de manœuvre pour l'emprunteur » et le « plafonnement des taux et protection contre le surendettement : quels mécanismes de régulation pour prévenir les abus tarifaires en Afrique ? ».

Au regard des résultats, l'OAC exhorte l'ensemble des acteurs, notamment les banques centrales, les États, les institutions financières et ses organisations de consommateurs membres à s'approprier résolument les recommandations formulées.

Aux banques, elle demande de mettre en place des dispositifs d'éducation financière ; aux États, des observatoires de qualité des services financiers pour veiller à la protection des consommateurs ; et aux consommateurs eux-mêmes, d'attacher de l'importance à l'information.

FONCTION PUBLIQUE

400 postes à pourvoir au ministère de l'Environnement

Le gouvernement togolais ouvre un nouveau concours de recrutement dans l'administration publique. L'annonce a été faite à travers un communiqué officiel publié le 24 mars 2026 par le ministère en charge de la Fonction publique.

Cette opération vise à renforcer les effectifs du ministère de l'Environnement, des Ressources forestières, de la Protection côtière et du Changement climatique.

Elle s'adresse aux candidats des deux sexes désireux d'intégrer la fonction publique, notamment dans les domaines liés à la protection

de l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles.

Selon le gouvernement, cette initiative s'inscrit dans une volonté de doter le pays de ressources humaines qualifiées, capables de faire face aux défis environnementaux croissants, notamment le changement



climatique, la dégradation des écosystèmes et la protection du littoral.

Les candidats sont invités

à déposer leurs dossiers de candidature du 30 mars au 30 avril 2026. Les dépôts se feront tous les jours ouvrables, de 7h00 à 17h00, dans les

groupements de gendarmerie de Lomé ainsi que dans les chefs-lieux de région.

Le calendrier des épreuves est déjà fixé. Les épreuves écrites se tiendront le 22 juin 2026, tandis que les épreuves sportives sont programmées du 10 au 14 juillet 2026.

Les autorités exhortent les postulants à consulter les conditions détaillées ainsi que la liste des pièces à fournir sur le site officiel du ministère de la Fonction publique.

CRRH-UEMOA

Le bénéfice s'établit en hausse de 19% à 2,4 milliards FCFA en 2025

Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA), réuni à Lomé, le 24 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Thierry Tanoh, a arrêté les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

La CRRH-UEMOA confirme son rôle de premier plan dans le financement de l'habitat et affiche une performance record, portée par une forte dynamique commerciale et des opérations financières innovantes.

En 2025, l'institution démontre la robustesse de sa performance financière avec des résultats en nette progression, traduisant la solidité de son modèle économique et la confiance soutenue de ses partenaires.

Le résultat net s'établit à 2,4 milliards FCFA, en progression de 19% par rapport à l'exercice 2024, avec un total de bilan qui atteint 333,9 milliards FCFA.

Des innovations financières majeures au service de l'impact social dans les pays de l'UEMOA

L'année 2025 a été marquée par le lancement de deux opérations financières inédites sur le marché régional, positionnant la CRRH-UEMOA comme un acteur de référence en matière d'innovation financière au service de l'impact social :

- Première émission d'obligations sociales : L'institution a lancé avec succès le premier emprunt

obligatoire social de l'UEMOA exclusivement dédié au financement du logement abordable, pour un montant de 60 milliards FCFA.

- Première titrisation de créances hypothécaires (RMBS) : la CRRH-UEMOA a initié la première opération de titrisation de prêts hypothécaires de l'Union à travers le programme ZAKA développé en partenariat avec BOAD Titrisation, avec NSIA Banque Côte d'Ivoire comme banque cedante

Une année 2025 record au service du financement du logement

La CRRH-UEMOA a intensifié son soutien aux banques de l'Union avec un volume annuel record de prêts de refinancement de 60,4 milliards FCFA accordés en 2025.

Par ailleurs, la CRRH-UEMOA a renforcé ses solutions de partage de risques développées en partenariat avec le Fonds de Solidarité Africain (FSA), et de nouvelles conventions de garantie ont été signées avec des banques de l'Union.

Globalement la dynamique des activités de la CRRH-UEMOA sur l'exercice 2025 a permis de soutenir le



financement de plus de 5 000 logements au bénéfice de 30 000 personnes dans les pays de l'UEMOA, contribuant ainsi directement à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Une solidité financière reconnue

La qualité de la gestion et la robustesse du modèle financier de la CRRH-UEMOA ont été officiellement reconnues par l'agence de notation régionale Bloomfield, qui a décidé de rehausser la notation à long terme de l'institution à AAA avec perspective stable, la note maximale de son échelle. Cette décision traduit la confiance dans la solidité des fonds propres, la rigueur de la gouvernance et la pertinence de la stratégie de développement de l'institution.

La CRRH-UEMOA a renforcé ses fonds propres en portant son capital social à 14,4 milliards FCFA, grâce à des augmentations de capital en faveur de six nouvelles banques

qui sont entrées dans son actionnariat. L'élargissement de l'actionnariat se poursuivra en 2026.

Perspectives 2026 : accélération et nouveaux partenariats

En 2026, la CRRH-UEMOA poursuivra sa trajectoire de croissance et d'innovation avec plusieurs initiatives structurantes, notamment le lancement d'une deuxième émission d'obligations sociales et la mise en œuvre d'un nouveau projet, en partenariat avec la Banque mondiale et la BOAD, en faveur de l'inclusion financière des ménages.

A propos de la CRRH-UEMOA

Créée en 2010 par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA), la CRRH-UEMOA est une institution financière régionale de premier plan dédiée au financement

du logement dans l'UEMOA.

Depuis sa création, elle a mobilisé plus de 475 milliards FCFA, permettant d'impacter plus de 120 000 bénéficiaires. L'institution joue un rôle clé dans le développement du marché hypothécaire et le financement de projets immobiliers dans la région.



Récépissé No 0546/31/05/16/ HAAC

Djidjolé - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication

Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction

Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINO

Infographie

La Nouvelle Tribune

Impression

SDR

Tirage

2.500 exemplaires

World Cola

Nouvelle Recette encore + PETILLANTE

400* FCFA BOUTEILLE 50cl

World Cola

World Cola

World Cola

BB

f i in